

Procédure de Don de Valeurs mobilières ou de Fonds Communs de Placement

Chers philanthropes,

Nous vous remercions sincèrement pour votre intention de faire un don de valeurs mobilières ou de fonds communs de placement à notre organisation. Votre générosité contribuera grandement à soutenir notre cause et à faire une différence significative dans notre travail. Voici les étapes simples pour réaliser ce don :

- **Étape 1 : Préparation**

1. **Contactez-nous** : Avant de procéder au don, veuillez prendre contact avec notre équipe des dons planifiés. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 514-495-2409 poste : 120 ou par courriel à klaporte@missioninclusion.ca . Nous serons ravis de répondre à vos questions et de vous fournir toutes les informations nécessaires.
2. **Consultez un Conseiller financier** : Il est recommandé de consulter un conseiller financier pour discuter des implications fiscales et des avantages de votre don. Ils peuvent vous fournir des conseils personnalisés en fonction de votre situation financière.

- **Étape 2 : Transfert des Valeurs mobilières ou des Fonds Communs¹**

1. **Décidez du Don** : Choisissez les valeurs mobilières spécifiques ou les fonds communs de placement que vous souhaitez donner.
2. **Transfert électronique** : Vous pouvez demander à votre courtier ou à votre institution financière de transférer les valeurs mobilières ou les fonds communs directement à notre compte courtage. Il est très important de nous faire parvenir le formulaire de transfert de don d'actions, avant de procéder au transfert¹.

- **Étape 3 : Notification et Reconnaissance**

1. **Avis de Don** : Une fois le transfert effectué, veuillez nous aviser de la date du transfert. Ceci est important pour déterminer la valeur du marché de vos actions. De cette façon nous assurons la valeur exacte pour la remise du reçu aux fins fiscales.
2. **Reconnaissance** : Nous vous enverrons une lettre de remerciement officielle pour exprimer notre gratitude envers votre don. Cette lettre peut également servir de preuve pour vos déductions fiscales, conformément aux lois en vigueur.

- **Étape 4 : Avantages fiscaux**

1. **Reçu aux fins fiscales** : Nous remettons un reçu aux fins fiscales officiel pour votre don conformément aux réglementations fiscales en vigueur. Ce reçu aux fins fiscales peut être utilisé pour réclamer des déductions fiscales, le cas échéant de la valeur totale de vos actions.
2. **Consultez un Fiscaliste** : Afin de maximiser les avantages fiscaux de votre don, nous vous recommandons de consulter un fiscaliste qui peut vous guider sur les avantages spécifiques dans votre juridiction.

Votre don de valeurs mobilières ou de fonds communs de placement est une contribution précieuse qui aura un impact durable sur notre mission. Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien continu et nous nous tenons à votre disposition pour toute assistance supplémentaire.

¹ Vous trouverez nos informations bancaires et toutes autres informations nécessaires sur notre formulaire de transfert.